



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 9 décembre 2004 — N° 117

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Dumont (Rivière-du-Loup) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 191 Loi établissant une date fixe pour l'élection des membres de l'Assemblée nationale à compter du 16 avril 2007

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Les projets d'amendements au projet de loi n° 38, Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être.

(Dépôt n° 1483-20041209)

9 décembre 2004

M. le Président dépose :

Le rapport du Directeur général des élections du Québec sur la mise en application de l'article 30.8 de la *Loi sur les élections scolaires* dans le cadre de l'élection partielle du 28 novembre 2004 dans la circonscription n° 2 de la Commission scolaire de l'Estuaire.

(Dépôt n° 1484-20041209)

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Richelieu), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 8 décembre 2004, a entendu les intéressés et a procédé à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé :

n° 219 Loi concernant l'Association des policiers provinciaux du Québec

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1485-20041209)

Le rapport est adopté.

M. Paquet (Laval-des-Rapides), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 8 décembre 2004, a entendu les intéressés et a procédé à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé :

n° 216 Loi concernant Fiducie Desjardins inc. et Gestion de services financiers spécialisés Desjardins inc.

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1486-20041209)

Le rapport est adopté.

9 décembre 2004

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 8 décembre 2004, a entendu les intéressés et a procédé à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé :

n° 210 Loi sur la Compagnie de cimetières catholiques des Bois-Francs

Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1487-20041209)

Le rapport est adopté.

M. Jutras (Drummond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 7 décembre 2004, a étudié le Rapport sur l'application de la *Loi sur les normes du travail concernant les disparités de traitement*, conformément au deuxième alinéa de l'article 4 de la *Loi modifiant la Loi sur les normes du travail en matière de disparités de traitement*.

(Dépôt n° 1488-20041209)

M. Ouimet (Marquette), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 8 décembre 2004, a entendu les intéressés et a procédé à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé :

n° 208 Loi concernant la Ville de Murdochville

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1489-20041209)

Le rapport est adopté.

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 8 décembre 2004, a entendu les intéressés et a procédé à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé :

n° 215 Loi concernant la Ville de La Tuque

9 décembre 2004

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1490-20041209)

Le rapport est adopté.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Valois (Joliette) dépose :

Copie d'un article de M. Claude Arpin, du quotidien *The Gazette*, en date du 20 mars 1997, concernant les activités d'Option Canada.

(Dépôt n° 1491-20041209)

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, lors de la séance du 8 décembre 2004, sur la motion de M. Corbeil, ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs, au nom de M. Mulcair, ministre de l'Environnement, proposant que le projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Environnement, la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 136 en annexe)

Pour: **107** Contre: **0** Abstention: **0**

En conséquence, le projet de loi n° 44 est adopté.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, convoque :

9 décembre 2004

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 78, Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec ;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 64, Loi modifiant la Loi électorale ;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 75, Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ;
- la Commission des affaires sociales, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 57, Loi sur l'aide aux personnes et aux familles.

M. le Président donne l'avis suivant :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation se réunira en séance de travail afin de procéder à l'organisation des travaux de la commission.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 56, Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives, ainsi que l'amendement transmis par M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, et l'amendement transmis par Mme Charest (Rimouski).

9 décembre 2004

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, l'amendement transmis par M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, est mis aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

L'amendement transmis par Mme Charest (Rimouski) est rejeté.

À la demande de Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, les votes sur la motion d'amendement proposée par M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, et sur le rapport de la Commission des affaires sociales sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Adoption du principe

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 38, Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À la demande de Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) retire certains propos non parlementaires.

Le débat se poursuit.

À 12 h 59, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 06.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 38, Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être, soit maintenant adopté.

9 décembre 2004

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

Adoption du principe

M. Reid, ministre de l'Éducation, propose que le principe du projet de loi n° 67, Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux études, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 67 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 67 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'éducation.

La motion est adoptée.

M. Bergman, ministre du Revenu, propose que le principe du projet de loi n° 77, Loi modifiant de nouveau la Loi sur le ministère du Revenu, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 77 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 77 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 38, Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être, soit maintenant adopté.

À la demande de M. Cusano, premier vice-président, Mme Marois (Taillon) retire certains propos non parlementaires.

9 décembre 2004

Le débat se poursuit.

À la demande de M. Cusano, premier vice-président, Mme Marois (Taillon) retire certains propos non parlementaires.

Le débat se poursuit.

À 18 heures, M. Cusano, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 06.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 38, Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, M. Simard (Richelieu) propose la motion de report suivante :

QUE la motion en discussion actuellement soit modifiée en retranchant le mot « maintenant » et en ajoutant, à la fin, les mots « dans quatre mois ».

La motion de report proposée par M. Simard (Richelieu) est rejetée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 209 du Règlement, M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose l'ajournement du débat.

9 décembre 2004

La motion est adoptée.

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose l'ajournement des travaux au vendredi 10 décembre 2004, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 22 h 08, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au vendredi 10 décembre 2004, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

9 décembre 2004

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Corbeil, ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs, au nom de M. Mulcair, ministre de l'Environnement, proposant que le projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Environnement, la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives, soit adopté.:

(Vote n° 136)

POUR - 107

Arseneau	Copeman	Jutras	Ouimet
Auclair	Corbeil	Kelley	Pagé
Audet	Côté	Lafrenière	Paquet
Bachand	Couillard	Lamquin-Éthier	Paquin
Beauchamp	Courchesne	Landry	Paradis
Beaudoin	Cousineau	L'Écuyer	Pelletier
Béchar	Delisle	Lefebvre	Perreault
Bédard	Descoteaux	Légaré	Picard
Bergman	Deslières	Legault	Pinard
Bernard	Després	[Rousseau]	Reid
Bernier	Dion	Legault	Rioux
Bordeleau	Doyer	[Chambly]	Robert
Bouchard	Dubuc	Legendre	Roy
[Vachon]	Dufour	Léger	Séguin
Boucher	Dumont	Lelièvre	Simard
Boulerice	Dupuis	Lemieux	St-André
Boulet	Fournier	Lessard	Théberge
Bourdeau	Gabias	Létourneau	Thériault
Brodeur	Gagnon-Tremblay	Loiselle	[Anjou]
Caron	Gauthier	Marcoux	Thériault
Chagnon	Gautrin	Marois	[Masson]
Charest	Girard	Marsan	Tomassi
[Rimouski]	Grondin	Mercier	Tremblay
Charest	Hamad	Moreau	Turp
[Matane]	Hamel	Morin	Vallières
Charlebois	Harel	[Nicolet-Yamaska]	Valois
Chenail	Houda-Pepin	Morin	Vermette
Cholette	James	[Montmagny-L'Islet]	Vien
Clermont	Jérôme-Forget	Normandea	Whissell